



Conseil Populaire 68 pour l'abolition des dettes publiques

(tél. : 03 89 46 29 79)

Pour répondre à ce courrier par voie électronique :

postmaster@lalterpresse.info

Mulhouse, le 13 février 2015

ou par voie postale :

L'Alterpresse 68

BP 12123

68060 MULHOUSE cedex 2

Lettre ouverte

à

Monsieur Charles Buttner
Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin
100 Avenue d'Alsace
BP 20351
68006 COLMAR Cedex

Monsieur le président,

Dans un article paru dans les « DNA » du 24 janvier 2015, vous (ou vos services ?) affirmez que le conseil départemental du Haut-Rhin « *n'a jamais eu et n'a pas d'emprunts Dexia signalés comme toxiques* ». Votre affirmation fait suite à un autre article paru quelques jours auparavant, le 17 janvier 2015, dans le même journal, où le département du Haut-Rhin est cité comme faisant partie des « *39 emprunteurs alsaciens ayant contracté des emprunts structurés dits toxiques auprès de Dexia entre 1995 et 2009* ».

Notre collectif a déploré à plusieurs reprises ces dernières années le manque de transparence de la collectivité territoriale départementale en matière de gestion de la dette publique. Les seuls renseignements à notre disposition émanent :

1) D'un document confidentiel en provenance de la banque Dexia et publié en 2011 sur le site du journal « Libération ». Grâce à cette « fuite », on découvre notamment l'existence d'un emprunt structuré d'un montant conséquent (plus de 33 millions d'euros) souscrit en 2008 par la collectivité territoriale que vous présidez auprès de « Dexia Crédit local » et appelé « TIPTOP EURIBOR » (!). Pour que l'on puisse se faire une idée de la toxicité de cet emprunt, le document cité précisait que le montant de l'indemnisation qu'il aurait fallu verser en 2009 (à une autre banque, dite de contrepartie : la « Royal Bank of Scotland ») en cas de remboursement anticipé se serait élevé à plus de 3 millions d'euros. Le même document confidentiel mentionnait un autre emprunt structuré souscrit en 2004 chez Dexia, mais d'un montant nettement moins élevé (3,6 millions).

2) Du rapport rédigé par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) en février 2013. Ce rapport est plus détaillé et plus sévère que ne l'était la « fuite » de 2011 (qui s'appuie sur des chiffres datant de 2009). Les indications fournies, plus récentes, montrent que le « TIPTOP EURIBOR » de Dexia s'est encore dégradé puisque l'indemnité de remboursement anticipé éventuelle fin 2011 atteignait 4,7 millions d'euros. Dans le même rapport de février 2013, la CRC a mentionné 4 autres emprunts structurés. Au total, les capitaux de ces « toxiques » s'élevaient à plus de 61 millions d'euros, pour des indemnités supplémentaires d'un montant de 11,4 millions d'euros qui auraient été

exigées en cas de remboursement anticipé (soit un surcoût de 18,7%, précisait la CRC). Vous avez vous-même reconnu, dans vos observations en réponse au rapport de la CRC, que « *la part des emprunts à taux structurés (du département) est désormais sur une tendance baissière* » (Elle est passée respectivement de 10,1% à 28,6% puis 21,9%, puis 17,4%, puis 13,2%, d'année en année de début 2008 à début 2012, précisez-vous).

Dans ces conditions, vous comprendrez notre étonnement lorsque vous affirmez que le département « *n'a jamais eu d'emprunts Dexia signalés comme toxiques* ». Jouez-vous sur les mots ? Avez-vous renégocié ces emprunts structurés et, si oui, à quel coût pour le contribuable, c'est à dire avec quel montant d'indemnités de remboursement anticipé ?

Ne faut-il pas voir dans cette façon de « communiquer » le signe d'une volonté délibérée de brouiller les pistes pour que les citoyens ne s'y retrouvent plus ?... En présentant, dans le budget 2014, la dette du département comme étant « *sécurisée* », ne cherchez-vous pas à cacher qu'en réalité elle a explosé ?... Comme l'a fait remarquer la CRC, « *l'encours de la dette du budget principal du département du Haut-Rhin a plus que doublé en six ans (de décembre 2006 à décembre 2011 on passe de 236 à 430 millions d'euros d'encours)* ». Et ça continue : d'après certains chiffres officiels (vu sur le site d'un ministère), l'encours a atteint plus de 485 millions d'euros début 2014. Le département «réussira»-t-il, en 2015, à atteindre le demi-milliard d'euros de dettes cumulées ?!

Nous espérons que vous comprendrez, Monsieur le président, que la confiance ne règne plus vraiment et que certaines « stratégies de communication » produisent finalement des effets contraires à ceux que vous avez recherchés...

Nous regrettons que vous ayez interrompu les échanges que vous aviez [acceptés jusqu'en juillet 2013](#), au moment où nous vous proposons d'[organiser des séances de formation](#) sur les problèmes de la dette en direction de l'ensemble des élus municipaux et départementaux. Sans nous décourager, nous vous proposons aujourd'hui une « formation » de l'ensemble des citoyens à travers une opération transparence sur les dettes publiques en partenariat avec la revue électronique « [L'Alterpresse 68](#) » qui acceptera de publier régulièrement les données que vous voudrez bien nous fournir : il s'agirait en l'occurrence de faire connaître aux lecteurs de cette revue (et à d'autres médias qui voudront bien s'associer à l'opération) les sommes déboursées semaine après semaine par votre collectivité territoriale pour satisfaire les exigences des créanciers en capital et intérêts. Le calendrier politique du département nous incite à formuler une demande plus urgente : celle de fournir ces données pour la période du 1er décembre 2014 au 15 février 2015.

Par [une lettre ouverte du 6 février 2015](#), nous avons déjà sollicité le maire de Mulhouse – Territoire à statut « Hautement Citoyen » - pour qu'il s'inscrive dans la même démarche. Nous solliciterons d'autres élus territoriaux. Et même si nos objectifs vont bien au-delà de la campagne électorale qui s'ouvre, nous saisisons l'occasion des élections départementales pour interpeller également les candidats, aussi bien pour leur demander de s'engager sur la transparence que pour attirer leur attention sur l'importance capitale, à tous les niveaux et en tous lieux, du problème des dettes publiques. Dans le contexte d'une crise qui s'approfondit au niveau international, nous espérons bien qu'il s'en trouvera pour estimer qu'un élu a mieux à faire que gaspiller l'argent du contribuable et d'engraisser les banques.

Dans l'attente de votre réponse, notamment sur la période du 01/12/2014 au 15/02/2015, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à notre forte détermination à contribuer à libérer la collectivité départementale des diktats de la finance.

Pour le CP68 ,

B. Schaeffer